

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2021

PRÉSENTATION DU PROJET « LA BARBOUTE »

Présentation faite par

- Mme PRADEL Marine : chef de projet rénovation urbaine – GrandAngoulême
- Mme GORSKI Sylvina – responsable urbanisme – GrandAngoulême
- Mme JOUBERT Sophie – Notre maison
- Mme TARRUELLA – Logélia
- M. RIFFAUD Julien – chargé d'opération – Logélia

Dans le cadre du projet ORU 2014 qui concerne le quartier de Bel Air et la Grand Font à Angoulême et le quartier de l'Étang des Moines à La Couronne, 210 logements ont été détruits dont 170 du patrimoine de Logélia. Il faut donc reconstituer ces logements et le projet de 12 logements à La Barboute fait partie de ce projet.

Logélia propose la construction de 8 logements en reconstruction ORU et 4 logements en production nouvelle. La commune cèderait le terrain pour l'euro symbolique au bailleur, et GrandAngoulême aiderait à hauteur de 12 000 € par logements faisant partie de la reconstitution ORU.

La présentation terminée, les intervenants extérieurs quittent la salle pour permettre aux membres du conseil de débattre

PROJET DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX : REFUS DE CESSIION DE TERRAIN

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2018 le conseil municipal avait approuvé le lancement de l'opération de logements publics Logélia et approuvé la charte de reconstitution de l'offre de logement de GrandAngoulême.

Aujourd'hui après plusieurs échanges et réunions de travail avec les différents partenaires, Logélia "bailleur social" et "Notre Maison" constructeur présentent aux membres du conseil municipal le projet des futurs logements.

Après avoir vu la présentation et interrogé Logélia et Notre Maison sur différents points,

Après en avoir longuement débattu, Le Conseil Municipal fait ressortir les éléments suivants :

- Des membres du conseil considèrent que la qualité du cadre de vie dans des logements dont les extérieurs seraient ouverts ne correspond ni à l'existant dans lequel doit s'intégrer cet ensemble ni sans doute aux aspirations des éventuels futurs propriétaires, sachant qu'un des grands attraits d'une installation à la campagne est la possession d'animaux domestiques et la pleine jouissance d'un extérieur privatif.
- Dans la configuration telle qu'elle est présentée, se pose l'épineuse question de l'entretien de ces espaces communs
- Subsiste également un doute sur le maintien de la position de l'Architecte des Bâtiments de France et ses conséquences sur la communication que nous pourrions faire aux riverains. La commune a déjà par ailleurs actuellement un problème d'affichage de son propre projet d'aménagement.
- La communication en réunion publique prévue, nous semble peu compatible avec la pandémie que nous connaissons, or nous avons entendu l'urgence de se positionner et par voie de conséquence cette urgence est ressentie par certains nouveaux élus comme une précipitation et une pression à se décider rapidement.
- Comme évoqué lors de la présentation, même s'il est souhaitable que dans l'avenir l'automobile prenne moins de place dans notre quotidien, ce qui sera sans doute envisageable lorsque l'agglomération sera en mesure de nous proposer une offre de transport en commun plus en adéquation avec les attentes de nos administrés. Le Conseil Municipal a de grosses inquiétudes sur ce point.

- Enfin le Conseil s'est interrogé sur l'ambition du projet, qui dimensionné à 12 logements, lui semble hors du contexte du quartier et par extension celui du Bourg qui aujourd'hui ne connaît pas une telle densité de logements. Certes les règles d'urbanisme actuelles incitent à moins de consommation, mais à l'heure actuelle les riverains ne sont pas familiarisés avec ces nécessités qui engendreront assurément à terme des tensions de voisinage.

Considérant tous les points ci-dessus et après un débat fourni, par

3 voix pour

5 voix contre

3 abstentions

Le Conseil Municipal

Refuse la cession du terrain nécessaire à la réalisation du projet présenté par Logélia et Notre Maison
Donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents afférents à ce refus

Toutes les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 23 h 30